

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1454/PCG prescrivant l'interdiction de solliciter un permis de conduire

n° 73-1454/PCG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
10 octobre 1973

Numéro JO
n° 20 du 25/10/1973

Date du numéro
25 octobre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Il est interdit de solliciter un permis de conduire toutes catégories avant un délai de : 3 mois, à M. Winkler Herbert, né le 6 octobre 1933 à Gross Oldersdor (Allemagne), fils de Paul et de Fullgrar Hedwig, sans profession, demeurant à Ambouli chez Souremi. 3 mois, à M. Abdi Djama Guedi, né en 1949 à Arta, fils de Djama Guedi et de Bouho Oke, mécanicien, demeurant à Djibouti, quartier 4 avenue 24 maison 4. 3 mois, à M. Elmi Djama Mead, né en 1937 à Djibouti, fils de Djama Mead et de Awa Houssein, militaire à la B.A. 188. 3 mois, à M. Mohamed Ahmed Mohamed, né en 1930 à Kor Anghar fils de Ahmed Mohamed et de Aïcha Mohamed, commerçant demeurant à Obock. 3 mois et 15 jours. à M. Chanel Patrick, né le 18 décembre 1953 à Paris (14), fils de Sylvain et de Podkowa Sophie, militaire – DSMB. 6 mois, à M. Mohamed Fahiyeh Ainan, né en 1947 à Djibouti, fils de Ali Fahiyeh Aïnan et de Hawa Hawi, mécanicien demeurant à Djibouti quartier 4 boulevard 21 maison 116. Un an, à M. Ibrahim Djama Ali, né en 1933 à Djibouti, fils de Djama Ali et de Barni Djama, soudeur demeurant à Djibouti, quartier 5 rue 29. Un an, à M. Cardarelli Césari, né le 7 juillet 1954 à Dire-Dawa fils de Romolo Cardarelli employé de bureau, demeurant à Djibouti, plateau du serpent, rue Jean Jaurès. 3 ans, à M. Ibrahim Waïss Hassan, né en 1941 à Grand-Barra, fils de Waïss et de Adioh Guireh, manœuvre, demeurant à Wea.